



Fédération Suisse des Désinfestateurs
Verband Schweizerischer Schädlingbekämpfer
Federazione Svizzera dei Disinfestatori

À l'attention des membres de la FSD

Berne, le 24 février 2021

Invitation à l'assemblée générale virtuelle de la FSD du 25 mars 2021

Chers membres,

Par la présente, nous vous invitons à l'assemblée générale de notre fédération qui est prévue :

Date : Jeudi 25 mars 2021

Type : AG Virtuelle
Le lien pour participer à la formation et à l'AG vous parviendra 10 jours avant la rencontre

Vous êtes cordialement invités à assister aux conférences ainsi qu'à l'assemblée générale de l'après-midi.

Une traduction simultanée sera assurée durant l'ensemble de la journée.

Les exposés sont offerts dans le cadre de la formation continue. Tous les participants recevront un certificat de participation.

Merci de retourner votre talon réponse d'ici au 13 mars 2021 au secrétariat de la FSD.

Au plaisir de vous saluer lors de cette assemblée générale virtuelle du 25 mars 2021, nous vous prions d'agréer, chers membres, nos salutations les meilleures.

Fédération Suisse des Désinfestateurs

Stéphane Aeschlimann
Président

Annexes : Programme de la journée
Ordre du jour de l'assemblée générale
Talon-réponse
Procuration
Propositions d'Uli Lachmuth



Fédération Suisse des Désinfestateurs
Verband Schweizerischer Schädlingbekämpfer
Federazione Svizzera dei Disinfestatori

Programme de la journée

Date : 25 mars 2021

Type : Rencontre virtuelle par vidéoconférence
Le lien pour participer à la formation et à l'AG vous parviendra 10 jours avant la rencontre

Conférences

- | | |
|---------------|---|
| 9.00 – 10.00 | Biodiversité sous pression - <i>Causes et conséquences de la disparition des insectes</i> ; Hannes Baur |
| 10.00 – 10.15 | Pause |
| 10.15 – 11.15 | Génétique et biologie comportementale des punaises de lit ; Cloé Haberkorn |
| 11.15 – 11.45 | Lepismes (<i>Ctenolepisma longicaudata</i>), le nouveau nuisible des matériaux !? <i>Aperçu des poissons d'argent et rapport d'expériences pratiques</i> ; Stephan Biebl |
| 11.45 – 12.00 | Espèces exotiques envahissantes – Que faire ? Isabelle Landau |
| 12.00 – 13.00 | Pause |
| 13.00 – 13.15 | Traitement par micro-ondes. <i>Une technique spéciale et éprouvée dans le traitement du bois</i> ; Stephan Biebl |
| 13.15 – 13.30 | Utilité de l'aspirateur dans la lutte contre les nuisibles ; Yoann Plusquellec |
| 13.30 – 13.45 | Pulvérisation ; Alexandre Maury |
| 13.45 – 14.00 | Poudrage ; Ulrich Lachmuth |
| 14.00 – 14.15 | Pause |

Assemblée générale

- | | |
|--------------|---|
| 14.15 heures | Assemblée générale de la Fédération Suisse des Désinfestateurs
Selon ordre du jour annexé |
|--------------|---|

Une traduction simultanée sera assurée durant toute la journée.



Fédération Suisse des Désinfestateurs
Verband Schweizerischer Schädlingbekämpfer
Federazione Svizzera dei Disinfestatori

INVITATION

à l'assemblée générale virtuelle 2021 de la FSD

du jeudi 25 mars 2021 à 14h15

Ordre du jour

1. Bienvenue
2. Détermination des entreprises présentes, contrôle des ayants droit au vote et nomination du scrutateur
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale par écrit du 27 novembre 2021
4. Propositions d'Uli Lachmuth selon annexe
5. Questions relatives aux membres
 - 5.1 Mutations
 - 5.2 Proposition du comité d'exclure de la FSD l'entreprise A-Team
6. Approbation du rapport du président
7. Approbation des comptes 2020 et du rapport de l'organe de révision
8. Décharge au comité
9. Élection du comité et de son président
10. Budget 2021 et montant des cotisations
11. Commission de formation
 - 11.1 Rapport de commission de formation
 - 11.2 Rapport concernant la formation de base 2020
 - 11.3 Élection des membres de la commission de formation
12. Divers
13. Date de l'assemblée générale 2022 : la proposition du jeudi 31 mars 2022 sera faite

La documentation détaillée ainsi que le lien pour participer à la séance vous parviendront par courriel 10 jours avant l'assemblée générale.

Au plaisir de vous saluer à l'occasion de notre assemblée générale virtuelle, je vous prie d'agréer mes salutations les meilleures.

Fédération Suisse des Désinfestateurs

Stéphane Aeschlimann
Président

**Traduction de la proposition de point d'ordre du jour
de l'assemblée générale de la FSD du 26 mars 2020
reçue d'Uli Lachmuth en date du 26 février 2020
(Texte original ci-dessous)**

AG 2020 – Proposition de point d'ordre du jour

Lors de la formation continue du 7 novembre à Geroldswil, Pascal Frej, membre du comité, a informé les participants que la FSD a créé un poste pour la supervision des cours de formation. Par courriel / newsletter du 19.11.2019, la fédération a informé ses membres de ce fait. Dans ce bulletin, il est mentionné que le comité a déjà décidé de créer ce poste en janvier 2019.

Donc :

- *Le comité de notre fédération a décidé de créer ce poste de travail avant l'AG 2019.*
- *Lors de l'AG 2019, il n'y a eu ni information, ni discussion, ni vote à ce sujet (document : procès-verbal de l'AG 2019).*
- *Le comité a créé un poste ; ce poste a été attribué à un membre du comité sans publication d'annonce. Je considère que cette procédure n'est pas en règle. Pour des cas similaires, dans le domaine politique par exemple, on parlerait de corruption.*

Demandes de vote :

1. *le comité doit fournir des informations : - est-ce le seul poste créé par le comité ou y en a-t-il d'autres ? - si oui, qui occupe ce ou ces postes ?*
2. *le comité est prié d'informer les membres de notre fédération de la description du poste / des spécifications de ce(s) poste(s) ;*
3. *si un poste de travail doit être créé dans la fédération / par la fédération, ce projet doit être voté et décidé lors d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire ;*
4. *les postes créés dans / par la fédération doivent être annoncés par lettre circulaire à tous les membres de la fédération ;*
5. *je demande que par vote de l'AG les décisions suivantes soient prises : Les personnes qui sont en relation de travail avec la FSD ne peuvent pas exercer simultanément une fonction électorale. Cela signifie que les personnes qui sont employées par la fédération ne puissent pas être disponibles pour les élections au sein de la fédération ET que les personnes qui occupent un poste d'élu au sein de la fédération ne peuvent pas postuler ou accepter un poste annoncé par la fédération pendant leur mandat. Cette décision, si elle est prise, nécessite une modification des statuts, les statuts sont modifiés avec un passage correspondant ;*
6. *je demande qu'une décision sur le point 5) entre en vigueur avec effet immédiat.*
7. *si les propositions sous 5) et 6) sont acceptées, les élections partielles nécessaires doivent avoir lieu immédiatement.*

De : Ulrich Lachmuth [mailto:u.lachmuth@formaco.ch]

Envoyé : Mittwoch, 26. Februar 2020 11:25

À : EBERHARD Helene <heberhard@centrepatronal.ch>

Objet : GV 2020 - Antrag zur Geschäftsordnung

Hallo LN,

Rechtzeitig 30 Tage vor der GV habe ich noch einen kleinen Antrag ...

Ig, Uli

GV 2020 - Antrag zur Geschäftsordnung

Bei der Weiterbildungsveranstaltung vom 7. November in Geroldswil informierte das Vorstandsmitglied Pascal Frei die Anwesenden, dass der VSS eine Stelle für die Betreuung von Ausbildungskursen geschaffen hat. Per Mail / Newsletter vom 19.11.2019 informierte der Verband seine Mitglieder über diesen Umstand. In diesem Newsletter ist erwähnt, dass der Vorstand *bereits im Januar 2019* die Schaffung dieser Stelle beschlossen hat.

Ich halte fest:

- Der Vorstand unseres Verbandes hat die Schaffung dieser Arbeitsstelle *vor* der GV 2019 beschlossen.
- An der GV 2019 wurde darüber weder informiert noch diskutiert noch abgestimmt (Beleg: Protokoll GV 2019).
- Der Vorstand hat eine Arbeitsstelle geschaffen; diese Stelle wurde ohne Ausschreibung an ein Vorstandsmitglied vergeben. Dieses Vorgehen halte ich nicht für in Ordnung. Ähnliche Vorgänge z. B. im Umfeld Politik werden üblicherweise als Korruption diskutiert.

Anträge zur Abstimmung:

1. Der Vorstand soll Auskunft geben: - ist dies die einzige vom Vorstand geschaffene Stelle oder gibt es noch weitere? - wenn ja, wer hat diese Stelle(n) inne?
2. Der Vorstand ist aufzufordern, den Mitgliedern unseres Verbandes die Stellenbeschreibung / das Pflichtenheft dieser Stelle(n) mitzuteilen;
3. Soll im Verband / vom Verband eine Arbeitsstelle geschaffen werden, muss dieses Vorhaben an einer ordentlichen oder ausserordentlichen Mitgliederversammlung abgestimmt und beschlossen werden;
4. Im / vom Verband geschaffene Stellen sind per Rundschreiben an alle Mitglieder im Verband auszuschreiben;
5. Ich beantrage abzustimmen und zu beschliessen: Personen, die in einem Arbeitsverhältnis zum Verband stehen, können nicht gleichzeitig ein Wahlamt innehaben. Das heisst: Personen, die beim Verband angestellt sind, stehen für Wahlen im Verband nicht zur Verfügung UND Personen, die eine gewählte Position im Verband innehaben, können sich während ihrer Wahlperiode nicht auf eine vom Verband ausgeschriebene Arbeitsstelle bewerben bzw. eine solche antreten. Erfordert dieser Beschluss, wenn er zustandekommt, eine Änderung der Statuten, so sollen die Statuten mit einem entsprechenden Passus ergänzt werden;
6. Ich beantrage, dass ein Entscheid zu 5) mit sofortiger Wirkung in Kraft tritt.
7. Wird der Antrag Ziffer 5) und 6) angenommen, sind die notwendigen Ersatzwahlen unverzüglich durchzuführen.